

L'an deux mille vingt et un, le 25 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 19 janvier 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

## **Objet | Convention d'adhésion au réseau radio Tétra de Bordeaux Métropole**

La Police Municipale dispose à ce jour d'un matériel radio obsolète composé de 5 radios avec un relai radio. Il s'avère que le rendu des communications n'est pas de bonne qualité voire quelquefois inexistant malgré les besoins.

Cet équipement accompagne à part entière les éléments de sécurité de l'activité des équipages sur la voie publique (policiers municipaux et agent de sécurité de la voie publique) et la capacité de coordonner l'action lorsque nécessaire.

Les dysfonctionnements actuels génèrent donc une altération importante de ces conditions de sécurité. Les polices municipales des communes de la métropole et en particulier celles de la rive droite sont déjà équipées d'un matériel Motorola reposant sur le réseau Tétra de la Métropole. Leurs retours d'expérience étant très satisfaisants, et le réseau de la Métropole étant performant et fiable, la municipalité souhaite équiper les agents du service de la police municipale (policiers et ASVP) du même dispositif.

Intégrer ce réseau permettra d'acquérir une interface en lien direct avec le service d'information et de commandement du commissariat central de Bordeaux, ainsi que, spécifiquement les Polices Municipales de la rive droite.

Ce gain de fiabilité et de capacité en matière de communication représentera une étape importante dans le programme de fidélisation des agents sur la voie publique et de proximité avec la population. De plus, les communications numériques sont cryptées et les terminaux portatifs sont géo-localisés ce qui permet d'accentuer la sécurité individuelle des agents sur le terrain.

Le coût d'acquisition du matériel (confère liste annexe) s'établit à 21493,60€ pour la section d'investissement. Concernant le fonctionnement il faut prévoir 1000€ pour l'ouverture des lignes puis 1500€ d'abonnements annuels pour l'ensemble de la flotte, soit 2500€ pour l'année 2021.

Il est précisé que ces conventions prévoient une révision annuelle des abonnements en fonction du volume de la flotte métropolitaine dans son ensemble.

Afin d'intégrer ce dispositif, il est donc nécessaire d'autoriser la signature de deux conventions, l'une avec la Métropole pour avoir accès au réseau Tétra l'autre avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique pour l'interface avec ses services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021 DELIBERATION N° 2021-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par  
28 voix pour  
7 abstentions  
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions jointes pour une durée de 4 ans afin que la Police Municipale puisse intégrer le réseau Tétra de la Métropole ainsi qu'à signer tous les documents et avenants nécessaires à l'exécution de ces conventions sur l'ensemble de la période considérée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210127-2021-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021

Publication : 27/01/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.